



Siège social ou bureau du Siège social ou antennes

Adresse Siège social ou bureau du siège social : lieu où se trouve la résidence officielle de l'association
Antennes : Etablissements secondaires de l'association : Elles ne disposent pas de personnalité juridique et n'ont aucune autonomie. Elles dépendent du siège social. L'antenne est un lieu où on peut recueillir d'utiles informations. Les responsables de ses antennes jouent un rôle important : organiser des manifestations, des projets, trouver des fonds, des parrains, ils encadrent des bénévoles, toujours sous le contrôle de la Présidente. Les membres de chaque antenne sont nommés par la présidente chaque année. La Présidente est informée de chaque décision et donne son aval..



Carte d'identification de l'association

Statuts juridique

Statuts : ils sont consultables au bureau du siège. On peut le trouver également sur le site rubrique don/adhésion

Règlement intérieur qui complète les statuts validé tous les ans par l'AG sauf si aucune modification n'est apportée : voir site rubrique don/adhésion (coupon adhésion, plan du site, documents à télécharger)

Autres règlements bien précis de la vie courante validés par le bureau uniquement et pas en AG Mais, ces règlements sont signés avec la mention « lu et approuvé » par l'adhérent concerné. Ces règlements ne sont de ce fait pas contestables.



Activités

Différents domaines d'actions humanitaires

Objet social

Bénéficiaires
Plusieurs Zones d'intervention

Habilitations
A intervenir au Vietnam et rapports d'activités à remettre aux Autorités compétentes

Partenariat après signatures de conventions avec des organisations de plusieurs commissions

Le site de l'association est une source d'informations et de documents au quotidien



Instances associatives

- Le CA veille au respect du projet associatif. Il définit la stratégie de l'organisation et en contrôle la mise en œuvre par le bureau, s'assure du respect des statuts et des règlements intérieurs
- Le bureau préside, il prend les décisions de la vie courante et les valide. Le bureau est placé à la tête de l'administration 'et l'organisation. Il jouit d'une autorité dans le cadre de la gestion, des documents internes au fonctionnement de l'association au quotidien.
- Les membres de droit du comité de pilotage à vocation opérationnelle impliqués dans la maîtrise de projets. Cette instance possède un véritable pouvoir de décision à la mise en œuvre des choix retenus et des plans d'actions.



Catégories de membres : des 3 commissions

- Membres actifs Vietnam
- Membres responsable actifs
- Membres adhérents Vietnam
- Membres bienfaiteurs toutes commissions
- Membres bénéficiaires toutes commissions
- Membres d'honneur toutes commissions
- Membres de droit du comité de pilotage



Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire

Par visioconférence afin que les membres actifs...qui habitent loin peuvent participer

La Convocation de l'AG se trouve sur le site de l'association, rubrique Agenda. Seuls sont autorisés à participer à l'AG, les membres actifs, membres responsables actifs, membres fondateurs, membres de droit du comité de pilotage, tous ayant confirmés leur présence (voir statuts pour l'inscription et le déroulement)



Adhésion : voir site rubriques don/adhésion, plan du site, documents à télécharger (à compléter après lecture du RI)

Renouvellement adhésion : Voir règlement intérieur site, toute adhésion ou renouvellement doit être approuvés par le bureau qui statue.